

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 24 juin 2026

DEL_20260624_10

Nombre de Conseillers

En exercice **29**

De présents

25

De votants

28

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Guillaume HENNEQUIN – Laurence FREMINET - Gilles BRIAND – Emilie CORDIER – Hervé MORICE
Eric MEIGNEN – Denis ROULAND – Laurence DUPONT Sébastien WAIRY
Benoit PICHARD – Stéphanie BURNEL – Thierno DIALLO
Catherine LE GRALL– Jessica NICOLAS (arrivée à 18h40)
Edwin SANCHEZ-NOVAS – Magali MACE – Brieg PICAULT
Gilbert LEMESTRE -- Denis DIDELON - Christelle CARO – Gabriel MULET
Blandine BAZIN - Jérémy BOUVIER

Objet :

Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)

Participation de la Ville de Trignac au titre de l'année 2026

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Stéphanie CHAGNON a donné son pouvoir à Jessica NICOLAS (arrivée à 18h40)
- Harmonie MOESSARD a donné son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE
- Alice RIAUD a donné son pouvoir à Denis DIDELON -

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le
25 juin 2026

Absente : Mariam SHEIKH

Et que la convocation avait été faite le
17 juin 2026

Mme Christelle CARO a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé,

Le Fonds d'aide aux jeunes dédié à la Mission Locale de l'agglomération nazairienne est financé aux deux tiers par le Département de Loire Atlantique et pour un tiers par les communes de l'agglomération.

Par délibération en date du 15 janvier 2026, le Département de Loire Atlantique le montant de sa participation au Fonds d'Aide aux Jeunes pour 2026, pour la Mission Locale de l'agglomération nazairienne, pour un montant de 50 000 euros. Le montant à répartir entre les communes de l'agglomération s'élève donc à 25 000 €.

Le calcul de la participation de chaque commune est basé sur la consommation moyenne des deux dernières années à destination des jeunes du territoire.

Ainsi, la participation de la Ville de Trignac au titre de l'année 2026 est fixée à 1 382 €.

Par ailleurs, la participation financière versée par la Ville de Trignac au titre de l'année 2025 (1 427 €) n'ayant pas été intégralement consommée, il est proposé d'autoriser, exceptionnellement, le reversement du montant restant, à savoir 780,80 €, au profit du fonctionnement de la Mission Locale qui connaît des difficultés de trésorerie.

L'évolution de la participation de la Ville de Trignac représente une baisse de 45 € (-3,15 %).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental de Loire Atlantique en date du 15/01/2025 relative au Fonds d'Aide aux Jeunes,

VU la répartition par commune du Fonds d'Aide aux Jeunes établie par la Mission Locale de l'Agglomération Nazairienne,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 1^{er} avril 2026,

VU l'avis de la commission des Finances en date du 15 Juin 2026,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

- **Article 1** : D'approuver le versement d'une participation financière au Fonds d'Aide aux Jeunes dédié à la Mission Locale de l'agglomération nazairienne, à hauteur de 1 382 euros au titre de l'année 2026,
- **Article 2** : D'autoriser, exceptionnellement, le reversement de la part non consommée de la participation de la Ville de Trignac versée au titre de l'année 2025, à savoir 780,80 €, au profit du fonctionnement de la Mission Locale qui connaît des difficultés de trésorerie.
- **Article 3** : De dire que la dépenses est inscrite au budget principal de la Ville, au chapitre 65.
- **Article 4** : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette délibération ;

Voix pour	28
Voix contre	0
Abstentions	0

 Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT